



# Solidarité UGTG Référé

31 mars 2020



## COMMUNIQUÉ

Suite à la requête du syndicat UGTG, le Tribunal Administratif de Guadeloupe, par ordonnance du 28 Mars 2020, a enjoint le CHU et l'ARS de passer commande des doses nécessaires au traitement de l'épidémie de COVID-19 et de tests de dépistage en nombre suffisant pour couvrir les besoins de la population de l'archipel Guadeloupéen. La requête exigeait que l'État applique ici le décret N° 2020-314 du 25 Mars 2020 pour le traitement de la pandémie.

Il s'agit d'une belle avancée pour le monde syndical de notre pays, et dans la défense des intérêts des travailleurs et du Peuple Guadeloupéen. C'est d'ailleurs, une victoire saluée par de nombreux acteurs politiques et syndicaux de l'hexagone, notamment pour son caractère exceptionnel. La Justice en Guadeloupe ayant souvent été aux cotés du fonctionnement colonial de l'Etat.

L'Union Syndicale SOLIDAIRES GUADELOUPE salue cette démarche et apporte sa totale solidarité aux camarades de l'UGTG pour faire exécuter la décision du Tribunal Administratif de Guadeloupe au profit du peuple Guadeloupéen.

Pour SOLIDAIRES GUADELOUPE  
Le secrétaire général  
Mme MGA ANGELE



	0590 81 20 30	Rue Louis Eugène CÉPOLLIN
SOLIDAIRES Guadeloupe	<a href="mailto:solidaires-guadeloupe@letravail.com">solidaires-guadeloupe@letravail.com</a>	Bâtiment 108 - 1 <sup>er</sup> étage
	BP 348 - 97128 Les Abymes	Château Neuf 07110 Forêt-de-Pêche



## COMMUNIQUÉ

Suite à la requête du syndicat UGTG, le Tribunal Administratif de Guadeloupe, par ordonnance du 28 Mars 2020, a enjoint le CHU et l'ARS de passer commande des doses nécessaires au traitement de l'épidémie de COVID-19 et de tests de dépistage en nombre suffisant pour couvrir les besoins de la population de l'archipel Guadeloupéen. La requête exigeait que l'État applique ici le décret N° 2020-314 du 25 Mars 2020 pour le traitement de la pandémie.

Il s'agit d'une belle avancée pour le monde syndical de notre pays, et dans la défense des intérêts des travailleurs et du Peuple Guadeloupéen. C'est d'ailleurs, une victoire saluée par de nombreux acteurs politiques et syndicaux de l'hexagone, notamment pour son caractère exceptionnel. La Justice en Guadeloupe ayant souvent été aux cotés du fonctionnement colonial de l'Etat.

L'Union Syndicale SOLIDAIRES GUADELOUPE salue cette démarche et apporte sa totale solidarité aux camarades de l'UGTG pour faire exécuter la décision du Tribunal Administratif de Guadeloupe au profit du peuple Guadeloupéen.

Pour SOLIDAIRES GUADELOUPE  
Le secrétaire général  
Jean-Marc ANGELE



	0690.81.83.19	Résidence Raphaël CIPOLIN
SOLIDAIRES Guadeloupe	solidaires-guadeloupe@hotmail.com	Bâtiment 108 - 1 <sup>er</sup> étage
	BP 348 - 97139 Les Abymes	Chemin Neuf 97110 Pointe-à-Pitre

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Solidarite%CC%81-UGTG-Re%CC%81fe%CC%81re%CC%81>